

Département de
Meurthe-et-Moselle

Mairie
de **MARBACHE**

64 rue Clemenceau

54820 Marbache

Tél : 03 83 24 90 18

Fax : 03 83 24 98 41

**ARRÊTÉ N° 17 - 2025
PORTANT FERMETURE EXCEPTIONNELLE
DU CIMETIÈRE DANS LE CADRE
D'EXHUMATIONS ADMINISTRATIVES**

Le Maire de la commune de Marbache,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté portant règlement intérieur du cimetière,

ARRÊTE

Article 1 : Le cimetière communal de Marbache sera exceptionnellement fermé le jeudi 31 juillet 2025 entre 8 heures et 17 heures en raison de travaux d'exhumations administratives.

Article 2 : La société SARL ROSATO, sise 2 rue Camille Flammarion Zone Industrielle à Lunéville est chargée des travaux et habilitée à cet effet à intervenir au cimetière communal aux dates et heures précitées sous réserve de respecter leurs obligations légales et réglementaires.

Article 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : En cas de cérémonie, l'entreprise est sommée d'interrompre tous travaux.

Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La société SARL ROSATO,
- La Gendarmerie de Frouard
- La police Intercommunale
- Affiché au cimetière et en Mairie

MARBACHE, le 29 juillet 2025

**Le Maire,
Jean-Jacques MAXANT**

